COULOM (Jean), notaire de Villemur (Villemur-sur-Tarn), minutes 1723, f° 239, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 21904, PH/JCHR/1050883.

239

Dioceze, Garrigues quitt(an)ce

Ce jourd'huy vingt deux aoust mil sept cent vingt trois, a villemur, devant moi no(tai)re et temoins fut present arnaud garrigues maçon h(abit)ant dudit villemur, lequel reconnoit avoir receu de mons(ieu)r domingon receveur des tailles du bas montauban et par mains et deniers de m(aîtr)e bertrand ratier collect(e)ur des imp(ositi)ons dud(it) villemur d()icy()absans le somme de quarente livres quinze solz que luy estoit deue du prix de l()adjudica(ti)on a()lui faite le vingt septembre mil sept cent quatorze des repara(ti)ons du()chemin de()villemur a()bondigoux ^° dont led(it) garrigues en fait q(uittan)ce p(rese)ns jean lala et louis coulom dud(it) villemur signes ledit garrigues a dit ne scavoir de ce requis par moi no(tai)re ^o et ce en conceq(uen)ce des ordres de mons(ieu)r beaute et dud(it) s(ieu)r domingon

Lala Coulom

Coulom, no(tai)re

Co(ntrôlé) a vill(emur)le 21 aout 1723 fol 97 r. six solz Coulom